

## Comité Technique de Réseau (CTR) du 14 12 2017

Rodolphe GINTZ, Jean-Michel THILLIER (chef de service), Fabienne DEBAUX, (SDA), Isabelle PEROZ (SDB), Anne Florence CANTON (SDC), Gil LORENZO (SDD), Hélène GUILLEMET (SDE), Christian LEBLANC (Préfigurateur de la future sous-direction pilotage du réseau), Patrick de ARAUJO (IS), Françoise BUREAUD (A/1), Pascal DECANTER (A/2), Christophe CUIDARD (A/3), Laurent PERRIN (F/2) et leurs collaborateurs ont participé à ce comité.

Marie-Jeanne CATALA, Jacques DEFFIEUX (titulaires), Salvatore LUNESU (suppléant), Pascal HUET et Sébastien RUAULT (experts) représentaient **l'USD-FO**.

### RELEVÉ DE NOTES

Les élus de **l'USD-FO** ont lu une déclaration liminaire (**document ci-joint**).

#### POINT 1

*Point 1 (soumis à vote) – approbation du décret modificatif portant transformation de la direction interrégionale de Roissy en DI de Paris aéroports par rattachement de la direction régionale d'Orly*

**L'USD-FO** a tout d'abord rappelé, dans sa déclaration préalable, son opposition aux mesures du PSD qui continuent à s'appliquer, notamment par le resserrement du réseau comptable douanier. La recette régionale d'Orly en est la victime, par un rattachement initial à la nouvelle Recette Interrégionale (RI) d'Ile-de-France, qui devait se faire fin 2017. Ce projet, « impacté » par le rattachement d'Orly à la DI de Roissy, a été modifié par un report et un rattachement de la RR d'Orly à la future RI de Roissy, prévu à la fin de l'année 2018.

**L'USD-FO** a également indiqué qu'elle resterait vigilante sur les mesures d'accompagnement des agents ainsi que sur la « mise au format » en termes d'effectifs de la future RI de Roissy, qui absorbera les activités d'Orly.

Sur le seul sujet du rapprochement des directions aéroportuaires, **l'USD-FO** trouve ce projet cohérent, aussi bien sur le plan opérationnel que technique. Une entité douanière unique gérant l'activité douanière aéroportuaire sur la région parisienne a réellement un sens, et c'est pour cela que **l'USD-FO s'est prononcée pour**.

Cependant, si le projet global présente une réelle cohérence et de multiples avantages, il nécessite une réelle préparation, notamment s'agissant de l'impact sur l'activité de chaque plateforme et sur les effectifs, principalement des fonctions supports de Roissy. **L'USD-FO**, en amont

46, Rue des Petites Écuries - 75 010 PARIS



☎ : 09 63 43 59 87 (SNCD-FO) - 01 47 70 31 21 (SND-FO)



## FORCE OUVRIÈRE

---

de ce CTR, avait demandé à l'administration ses études d'impact sur le renforcement des effectifs. L'administration a déclaré ne pouvoir apporter de chiffres définitifs, les dialogues de gestion n'étant pas clos à la date du CTR.

L'administration, au vu des documents présentés aux OS lors des différents groupes de travail locaux, et spécifiquement sur Roissy, a bien effectué un travail en ce sens et établi des besoins en conséquence. **L'USD-FO** veillera à ce que ceux-ci soient bien pris en compte, son adhésion à ce projet ne valant pas « chèque en blanc ». Nous avons réaffirmé que cette opération ne devait en aucun cas se faire sur la base du moins-disant (qu'il s'agisse des politiques de travail et de la gestion des personnels).

**L'USD-FO** restera donc extrêmement vigilante sur tous les détails de l'opération car c'est là, paraît-il, que « le diable se cache toujours ».

### POINT 2

#### ***Point 2 (soumis à vote) : Approbation du resserrement du réseau des régies des douanes***

Selon l'administration, la charge de travail relative aux régies des douanes aurait reculé entre 30 et 98 %, en raison de la montée en charge de Chorus-DT, ce qui justifierait la suppression de cette activité au sein des DR. **En l'absence d'éléments de calculs détaillés de la charge de travail, l'USD-FO s'est abstenue sur ce point soumis au vote du CTR.**

### POINT 3

#### ***Point 3 (soumis à vote) : Approbation de la charte des valeurs de la DGDDI***

Le Plan National de Déontologie (PND) prévoit la rédaction d'une charte déontologique solennelle en complément du guide pratique existant. Cette charte vise à réaffirmer le socle commun de valeurs fondamentales inhérent à l'exercice des missions douanières, en intégrant, notamment, les grands principes énoncés dans la loi du 20 avril 2016 sur la déontologie et les droits et obligations des fonctionnaires.

Une charte a donc été élaborée, avec le concours d'un cabinet d'audit (Com Profiles) qui a notamment exploité le questionnaire auquel 34 % des agents ont répondu. Les organisations syndicales ont été réunies à deux reprises et **l'USD-FO** a demandé que soit inséré un paragraphe sur la solidarité. En effet, cette valeur, qui a permis de mettre en place et de faire vivre l'ODOD par exemple, se devait de figurer dans les valeurs portées par les agents des douanes.

Le directeur général a aussi complété cette charte. Les agents, pour leur part, ont souhaité que soient relevés des comportements positifs plutôt que des obligations statutaires, qui auraient pu constituer une redite de la loi et du guide pratique de la déontologie et de la discipline.

46, Rue des Petites Écuries - 75 010 PARIS



☎ : 09 63 43 59 87 (SNCD-FO) - 01 47 70 31 21 (SND-FO)



Adresses e-mail : [fodouanes@gmx.fr](mailto:fodouanes@gmx.fr) - [sncd.siege@douane.finances.gouv.fr](mailto:sncd.siege@douane.finances.gouv.fr)  
Sites Internet : [www.fodouanes.fr](http://www.fodouanes.fr) - [www.sncd.info](http://www.sncd.info)

## FORCE OUVRIÈRE

---

Le bureau A1, destinataire de toutes les remarques, a ensuite réalisé le document proposé lors de ce CTR.

Après des demandes insistantes de certaines organisations sur le coût de l'audit (restées sans réponses), plusieurs interventions syndicales ont conduit à aborder la question de l'équité en matière déontologique et disciplinaire (les exigences de l'administration sont-elles les mêmes selon les grades?).

Pour sa part, **l'USD-FO** fait le constat, une fois de plus (car souvent répété en instance paritaire), que la hiérarchie intermédiaire (CSDS, CSDSA, Chefs de services) subit des pressions de nature à la déstabiliser et à mettre en cause sa manière de servir. Ainsi, ce qui trouverait parfois une solution par une simple mise au point prend aujourd'hui des proportions inacceptables allant jusqu'à des disciplines, des fiches RPS, des externalisations de problèmes devant les CHSCT.

Soit ce phénomène (procédurier) de société nous envahit aussi, soit notre maison est devant une difficulté purement interne qu'il nous appartient de traiter rapidement.

Une interruption de séance, accordée par le président du CTR, a conduit les représentants du personnel à débattre de l'opportunité de voter unanimement contre cette charte afin que l'administration reconvoque un CT sur ce point précis et aborde la question, plus générale, de la politique disciplinaire, en présence du directeur général.

Bien que, pour **l'USD-FO**, le sujet mérite en effet un GT spécial **avec une étude approfondie**, plus qu'un échange provoqué sans support d'étude préalable, nous n'avons pas voulu priver nos homologues des autres organisations de tenter une discussion à marche forcée avec le directeur général. **Nous avons donc voté contre cette charte pour ce seul motif.** L'USD-FO a d'ailleurs voté pour cette charte lors du CTR du 21 décembre (cf. notre compte rendu prochainement diffusé), le débat demandé par les autres syndicats (dont certains ne se sont même pas déplacés) ayant ainsi pu s'engager lors de cette réunion.

## POINT 4

### ***Point 4 : Bilan des mesures de réorganisation ayant fait l'objet d'un avis en comité technique des services déconcentrés (CTSD) en 2017***

**L'USD-FO** constate une accélération du rythme des fermetures de services votées en 2017 et qui prendront donc effet au cours de l'année 2019, d'une part, sous l'effet des fermetures de RR et, d'autre part, avec de plus en plus de suppressions de services isolés. A ce titre, **l'USD-FO** souligne l'importance pour les organisations syndicales (cf. **CR du Comité de suivi des accords en date du 19 décembre 2017**) signataires de l'accord du 2 mars 2015 de décliner rigoureusement cet accord qui engage leur responsabilité comme celle de l'administration.

46, Rue des Petites Écuries - 75 010 PARIS



☎ : 09 63 43 59 87 (SNCD-FO) - 01 47 70 31 21 (SND-FO)



Adresses e-mail : [fodouanes@gmx.fr](mailto:fodouanes@gmx.fr) - [sncd.siege@douane.finances.gouv.fr](mailto:sncd.siege@douane.finances.gouv.fr)  
Sites Internet : [www.fodouanes.fr](http://www.fodouanes.fr) - [www.sncd.info](http://www.sncd.info)

## FORCE OUVRIÈRE

---

En effet, la déclinaison des mesures du PSD va désormais produire ses effets les plus néfastes avec des reclassements en proximité (et parfois en douane) de plus en plus difficiles à opérer. Il est donc indispensable que les mesures d'accompagnement et de reclassement particulières reprises dans cet accord soient mises en œuvre au bénéfice des personnels concernés.

### POINT 5

#### ***Point 5 : Bilan de la mise en œuvre du dédouanement centralisé national (DCN) et du service des grands comptes (SGC)***

Fin 2016, la première demande de Déroulement Centralisé National (DCN) a été déposée.

Aujourd'hui, 417 Procédures de Domiciliation Unique ont été transformées en DCN

De nouveaux acteurs (les représentants en douane enregistrés - RDE) qui n'avaient pas accès aux PDU peuvent aujourd'hui prétendre au DCN, (ils représentent aujourd'hui 7 % des flux en DCN). 2/3 du fret traditionnel est réalisé par les RDE.

L'ensemble des sociétés rattachées au Service des Grands Comptes sont en DCN. Cela n'est pas neutre en termes d'impact car, après le transfert des entreprises au SGC, le trafic de nombreux bureaux de douane ne se maintiendra qu'avec des DCN domiciliés.

Le DCN représente pour la direction générale un enjeu économique mais elle souhaite néanmoins préserver un équilibre territorial douanier. Qu'en sera-t-il avec le Déroulement Centralisé Communautaire (DCC) ? Lorsqu'un bureau perd la domiciliation de plusieurs entreprises qui dédouanaient et devient l'un des bureaux de présentation d'un DCN, l'impact en termes d'ETPT ne se fait pas attendre bien longtemps.

Dans les documents de travail fournis pour ce CTR, aucun ne parlait de la LCF. Le contrôle serait-il le parent pauvre du DCN ?

Pour **PUSD FO**, le travail en réseau représente l'enjeu majeur du DCN car il convient de coordonner la mise en place des procédures mais également la réalisation et l'efficacité des contrôles douaniers entre une multiplicité d'intervenants. Nous avons souligné, qu'actuellement, le DCN se traduit surtout par une gestion lourde en termes de transmission de documents et de données des échanges constants avec les différents acteurs et un suivi difficile à assurer.

Le choix de la direction générale d'autoriser des DCN de RDE à la fois géographiques et vectoriels appelle de notre part une certaine réserve sur l'« effet miroir ». L'opérateur pourra ainsi utiliser ses différents agréments sur le territoire, rendant complexe la mise en place du dispositif LCF et pourra rapidement jauger, grâce à ces DCN vectoriels et ou géographiques, le bureau de déclaration qui lui serait le plus favorable.

Ainsi, le DCN implique, à chaque création de CRILOC, de cloner ce CRILOC autant de fois qu'il y a de DCN avec le numéro d'agrément requis. Cela implique également, pour ceux qui reçoivent les PRODC, de les cloner à leur niveau et d'établir également un CRILOC ne sachant

46, Rue des Petites Écuries - 75 010 PARIS



☎ : 09 63 43 59 87 (SNCD-FO) - 01 47 70 31 21 (SND-FO)



Adresses e-mail : [fodouanes@gmx.fr](mailto:fodouanes@gmx.fr) - [sncd.siege@douane.finances.gouv.fr](mailto:sncd.siege@douane.finances.gouv.fr)  
Sites Internet : [www.fodouanes.fr](http://www.fodouanes.fr) - [www.sncd.info](http://www.sncd.info)

## FORCE OUVRIÈRE

---

pas quel agrément sera utilisé par l'opérateur. Aujourd'hui, l'outil informatique ne permet pas que des PRODC puissent fonctionner comme des PRONAT.

Les difficultés rencontrées par nos collègues sur le terrain sont principalement dues au fait que tous nos outils informatiques ne sont pas interconnectés et qu'ils sont largement perfectibles. Parfois même, ce sont la réglementation et l'application informatique de gestion qui ne sont plus adaptées (comme le NSTI/transit par exemple)

Ce déficit, qui est déjà une réalité au niveau national, sera accentué dans le cadre communautaire.

Ainsi, suite à notre saisine sur la collecte des droits de ports, la DG a reconnu réfléchir actuellement, avec le ministère des transports, à un nouveau procédé de collecte de ces droits, cette perception n'étant pas prévue dans la réglementation relative au DCC.

\*\*\*\*\*

**L'USD-FO** a soumis **11 questions diverses**, quelquefois de portée très large pour notre administration (exemples : implantation des emplois d'agents de catégorie C recrutés sur dossier, bilan du resserrement comptable, augmentation du régime indemnitaire pour les services de centralisation, création du SCN garde-côtes, Brexit, droit à l'erreur...). Celles-ci ont fait l'objet de réponses écrites par la DG et ont été diffusées largement dans le réseau USD-FO (cf. **ce document ci-joint**).

**Nous ne pouvons que saluer la rapidité, dans une période de congés qui plus est, avec laquelle la direction générale a répondu à l'ensemble des questions diverses (40 au total) posées par les organisations syndicales.**

\*\*\*\*\*

46, Rue des Petites Écuries - 75 010 PARIS



☎ : 09 63 43 59 87 (SNCD-FO) - 01 47 70 31 21 (SND-FO)



Adresses e-mail : [fodouanes@gmx.fr](mailto:fodouanes@gmx.fr) - [sncd.siege@douane.finances.gouv.fr](mailto:sncd.siege@douane.finances.gouv.fr)  
Sites Internet : [www.fodouanes.fr](http://www.fodouanes.fr) - [www.sncd.info](http://www.sncd.info)